



- Enjoy your business -

Charte d'utilisation du réseau Internet

Préambule :

BURO CLUB a toujours privilégié la transparence de son système d'information ainsi que l'efficacité, la productivité et la sécurité des services et outils qu'il propose à sa clientèle. C'est à ce titre qu'est réalisée cette charte d'utilisation du réseau informatique.

L'objet de cette charte est de rappeler les différentes règles élémentaires d'utilisation des services proposés dans un réseau informatique privé, comme l'est celui de BURO CLUB. Elle doit être impérativement approuvée et signée par le client qui veut accéder aux services de ce réseau. Elle permet d'informer le client sur la responsabilité que peut engager ses actes, ceci afin de mieux le protéger.

En conformité avec la législation en vigueur, BURO CLUB a informé la Commission Nationale Informatique et Libertés de sa démarche.

Généralités :

Sont concernées par la présente charte toutes les communications transitant par les câbles de BURO CLUB. Ces câbles font partie de l'infrastructure de BURO CLUB, ils sont la propriété exclusive de BURO CLUB.

BURO CLUB offre à ses clients la possibilité de transférer des données par cette infrastructure. Les données transitant restent la propriété exclusive du client.

Au vue de la réglementation française actuelle relative aux moyens de communication, BURO CLUB est tenu de vérifier que l'utilisation de son infrastructure de communication reste en adéquation avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Engagements de l'utilisateur :

- Déontologie

Tout utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques. Il est aussi responsable de la pérennité de ses fichiers et de l'intégrité de son espace de travail.

Tout utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations ayant pour but :

- De masquer sa véritable identité,
- D'usurper l'identité d'autrui,
- De s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- De mettre en place un programme pour contourner la sécurité,
- D'utiliser des comptes autres que ceux auxquels il a légitimement accès,
- D'utiliser un poste de travail ou toutes autres ressources informatiques sans permission explicite de la personne à qui elle est attribuée,
- D'accéder aux données d'autrui sans l'accord exprès des détenteurs même lorsque ces données ne sont pas explicitement protégées.

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation correcte et loyale des services et notamment du réseau, de la messagerie, des ressources informatiques... En cas de litige entre clients, BURO CLUB ne pourra être, ni tenu pour responsable, ni être pris pour arbitre du litige.

- Respect de la législation

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Les réseaux ne sont pas une zone de non-droit. Sont ainsi, notamment (mais pas exclusivement), interdits et pénallement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne (loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse)
- La diffamation, les propos racistes, l'incitation à la haine, à la haine raciale et à la discrimination
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique
- Le non-respect de la loi informatique et liberté



- Enjoy your business -

- Le non-respect du secret de correspondance
- Le non-respect de la loi en vigueur vis-à-vis de la cryptologie

Ces points concernent tous types de données transitant sur tous types de réseaux (Intranet, Internet...). Les utilisateurs s'engagent à ne pas contrevir aux dispositions pénales en vigueur à travers l'usage qu'ils ont des services proposés.

Services proposés :

- Accès sécurisé au réseau

Chaque utilisateur est responsable de son poste de travail et il doit veiller à protéger les données qu'il contient, en termes d'accès, de virus, de spam, de chevaux de Troie, etc... La mise en place de compte(s) utilisateur(s) (identifiant et mot de passe) sur chaque poste de travail est recommandée afin de garantir un non'accès aux fichiers partagés par le réseau.

- Accès Internet

BURO CLUB propose à ses clients une connexion au réseau public Internet. L'utilisation de ce réseau doit respecter les engagements utilisateur définis ci-dessus.

- Disponibilité du service

BURO CLUB s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente. BURO CLUB peut cependant interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions. BURO CLUB essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

L'usage privé de la messagerie (envoi et réception de messages) devra perturber le moins possible le trafic normal de messages professionnels, et ce en tenant compte du volume des messages échangés, de taille des messages échangés et des pièces jointes.

Contrôles et Sanctions :

Dans le cadre du respect des règles, et du bon fonctionnement du réseau, l'utilisateur accepte que BURO CLUB puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré, durée de connexion). La consultation de ces informations permet à BURO CLUB de mesurer l'adéquation entre le service utilisé et le prix payé par le client, ainsi que le maintien de la sécurité du réseau, l'accès aux dites informations se fait par l'intermédiaire de logiciels de contrôle répertoriant les numéros de machines des utilisateurs, de sorte que BURO CLUB puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services. BURO CLUB se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif tel rappelé dans le préambule. De même, l'utilisateur autorise l'administrateur à exercer un contrôle sur la fiabilité des messages électroniques en termes de virus, spam, chevaux de Troie... et le cas échéant, est autorisé à supprimer les messages infectés afin de se prémunir d'une prorogation sur le réseau.

Les administrateurs systèmes ont l'obligation de préserver la confidentialité des informations privées qu'ils seraient amenés à connaître dans ce cadre, et BURO CLUB s'engage à ne conserver aucune trace des échanges ayant lieu sur le réseau. Pour leur part, les entreprises utilisatrices s'engagent à informer leurs salariés de la nature des contrôles effectués sur le réseau afin que BURO CLUB ne puisse être tenu pour responsable en cas de litige entre employeurs et employés.

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services dédiés par BURO CLUB dans l'intérêt des services, à des sanctions pénales appliquées par les autorités judiciaires dans le cadre des lois en vigueur.